

Église des Pays de l'Ain

1^{ER} JUIN 2020 - N° 6



Nous glorifions Dieu et Dieu trouve sa gloire en nous !

Jésus déclare, à propos de ses disciples, donc de nous-mêmes : « *Je suis glorifié en eux* ». Quand est-ce que nous glorifions le Christ ? Lorsque nous reconnaissons Jésus comme Fils de Dieu envoyé du Père ; lorsque nous reconnaissons que le Père de Jésus Christ est aussi notre Père et qu'en conséquence nous nous comportons comme ses enfants, c'est-à-dire en adoptant les mêmes mœurs que lui. Cela revient à dire que nous glorifions le Christ lorsque nous nous laissons conduire par l'Esprit Saint et que nous ressemblons au Christ, ne faisant plus qu'un avec lui. Bref, lorsque toute notre existence constitue une vivante louange de Dieu.

« *Heureux êtes-vous, parce que l'Esprit de gloire, l'Esprit de Dieu, repose sur vous* », disait à l'instant l'apôtre Pierre. Notre vocation en ce monde est de manifester à tous le merveilleux dessein d'amour de Dieu. Saint Pierre ne nous cache pas que glorifier le Christ nous expose à communier aux souffrances du Christ. Lorsqu'unis à Jésus par notre comportement d'enfants de Dieu nous collaborons à faire triompher l'amour, nous nous exposons à l'insulte, au mépris et à toutes sortes de violences

injustes. Mais quand nous opérons une rupture dans le cycle de la haine et de la violence, en étant victorieux par l'amour miséricordieux, c'est la gloire de Dieu qui éclate en ce monde : nous glorifions Dieu notre Père avec Jésus le Fils, et Dieu trouve sa gloire en nous !

Voyez quel est le merveilleux projet qui doit nous mobiliser plus que jamais, maintenant que nous sortons du temps de confinement. La première lecture nous a rapporté que les apôtres étaient assidus à la prière avec des femmes, avec Marie et avec la proche parenté de Jésus. Confinés à Jérusalem, ils attendaient la force du Saint Esprit. Le jour de la Pentecôte l'Esprit Saint a été répandu sur eux pour qu'ils partent proclamer partout avec assurance les merveilles de Dieu. Dimanche prochain, ce sera la Pentecôte. Nous aussi, recevant le don de l'Esprit Saint, nous serons envoyés pour glorifier Dieu avec Jésus Ressuscité et élevé au-dessus de toutes choses !

+ Pascal ROLAND

Homélie pour le 7^e dimanche
de Pâques

Illustration : *L'Esprit-Saint descendant sur les eaux*, JF Ferraton - 2009, Ars

Agenda de notre évêque

Mardi 2 juin

Commission épiscopale pour la vie consacrée en visio-conférence
Préparation de la journée vocationnelle provinciale pour les jeunes filles en visio-conférence

Mercredi 3 juin

Rencontre de l'économiste et du vicaire général
Rencontre des aumôniers d'hôpitaux à Bourg-en-Bresse
Réunion des évêques de la Province en visio-conférence

Jeudi 4 juin

Rencontre des prêtres du doyenné du Pays de Gex

Samedi 6 juin

Journée vocationnelle provinciale pour les jeunes filles en visio-conférence

Du lundi 8 au mercredi 10 juin

Assemblée plénière des évêques en visio-conférence

Jeudi 11 juin

Bureau du Conseil presbytéral à l'évêché

Vendredi 12 juin

Bilan avec l'équipe du catéchuménat

Samedi 13 juin

Rencontre de la Fraternité Magnificat à la maison Jean-Marie Vianney

Mardi 16 juin

Présence au sanctuaire d'Ars

Jeudi 18 juin

Fraternité missionnaire diocésaine
Temps de prière et de fraternité avec les prêtres en la veille de la Solennité du Sacré-Cœur (journée mondiale de prière pour la sanctification des prêtres) : messe pour les prêtres défunts et rénovation des promesses d'ordination.

Vendredi 19 juin

Admissions au séminaire d'Ars

Samedi 20 juin

Confirmations à Thoiry
Confirmations à Ferney-Voltaire
Confirmations à St-Genis-Pouilly

Dimanche 21 juin

Confirmations à Gex

Lundi 22 juin

Marche avec l'Evangile au Mont Jura

Mardi 23 juin

Rencontre des prêtres du doyenné de Bourg
Réunion des évêques de la Province en visio-conférence
Conseil diocésain de l'Enseignement catholique

Mercredi 24 juin

Messe et soirée à Belley

Jeudi 25 juin

Conseil pastoral à Montluel

Vendredi 26 juin

Conseil d'administration de l'Association diocésaine
Conseil diocésain des Affaires économiques de l'Association diocésaine
Conseil diocésain des Affaires économiques et Collège des consultants

Samedi 27 juin

Rencontre des confirmands de Montluel
Confirmations des jeunes de l'Institution St-Pierre à Notre-Dame de Bourg

Dimanche 28 juin

Confirmations des adultes à Notre-Dame de Bourg (1^{er} groupe)

Mardi 30 juin

Au-revoir au Cardinal Philippe Barbarin à Lyon

Vendredi 3 juillet

Conseil presbytéral

Dimanche 5 juillet

Confirmations des adultes à Ars (2^e groupe)

Messes dominicales

Considérant la nécessité spirituelle des fidèles et la situation exceptionnelle dans laquelle se trouvent les communautés paroissiales pour la reprise des célébrations liturgiques selon les règles sanitaires en vigueur, Mgr Pascal ROLAND a pris les décisions suivantes, en date du 25 mai 2020 (cf. canons 22, 87, 89, 899, 905, § 2 & 1245-1248 du Code de Droit canonique).

1 Si cela est nécessaire pour que les fidèles laïcs puissent participer à la Messe dominicale, les prêtres sont autorisés à célébrer jusqu'à trois Messes chaque dimanche, en plus de la Messe anticipée. Ils veilleront autant que possible à répartir ces Messes dans plusieurs églises ou à différents moments de la journée (matin, après-midi, soirée).

2 Là où il est nécessaire d'augmenter le nombre de Messes dominicales, les curés sont invités à faire appel à des confrères prêtres disponibles.

3 Les curés et les prêtres ayant charge d'âme ont la faculté de dispenser temporairement de l'obligation de participer à la Messe dominicale les fidèles craignant d'y participer en raison de la situation sanitaire, sans avoir pour autant un empêchement de santé personnel. Ces fidèles ne sont pas pour autant dispensés de l'obligation de sanctifier le Jour du Seigneur.

4 Ces facultés sont données jusqu'au 31 août 2020. Elles entrent en vigueur immédiatement.

+ **Pascal ROLAND**
Par mandement

P. Christian JOSSELINE
Chancelier

Dispositions pratiques en vue de la reprise des célébrations liturgiques

Conformément à la sentence rendue par le Conseil d'État le 18 mai, le décret n° 2020-618 du 22 mai 2020, publié le samedi 23 mai par le Gouvernement donne priorité à la liberté d'exercice des cultes, les restrictions apportées en raison de la crise sanitaire devant être justifiées et proportionnées. Nous nous réjouissons tous de cette mesure qui nous permettra de nous réunir pour la célébration de la solennité de la Pentecôte.

Les lignes directrices du décret confirment les dispositions proposées par la Conférence des Evêques de France : port du masque obligatoire, distanciation physique des personnes, lavage des mains à l'entrée et à la sortie des églises. Les paroisses qui sont en mesure de mettre en place les célébrations dès demain peuvent le faire, l'objectif étant de pouvoir tous reprendre pour la vigile de la Pentecôte.

N'oubliez pas que la responsabilité du curé est engagée et que celui-ci doit veiller à l'application correcte des consignes, le Préfet pouvant ordonner la fermeture des établissements recevant du public qui ne mettent pas en œuvre les obligations qui leur sont applicables. Il s'agit à présent de sélectionner avec soin les églises susceptibles d'accueillir des assemblées dans les meilleures conditions, de déterminer le nombre de personnes qui pourront y être accueillies, de soigner la communication, et de s'assurer de disposer des équipes et des matériels nécessaires.

+ **Pascal ROLAND**
EPA Juin 2020 • 3

Aide-mémoire

1 Principes généraux

La santé de tous les participants demeure la priorité des dispositions pratiques. Celles-ci seront adaptées en fonction des lieux. Elles seront régulièrement évaluées en fonction de l'évolution du contexte épidémique et des règles sanitaires en vigueur.

Si le respect des normes sanitaires impose l'adaptation de certains gestes, on veillera à préserver la noble simplicité des rites comme la nature propre des gestes qui manifestent le salut de Dieu (communion eucharistique, onctions, imposition des mains...).

Si cela n'a pas déjà été fait, on constituera une petite commission avec un ou deux paroissiens compétents (personnel de santé, membre de la municipalité) pour préciser les choses concrètement. On n'oubliera pas d'informer le maire et on sollicitera son aide si besoin.

Les ministres et les personnes fragiles ou à risque seront invités à la prudence quant à leur participation aux célébrations.

2 Organisation générale

A- Aménagement de l'église

- **Information à l'entrée** : respect des gestes barrière, port du masque, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nombre maximum de participants autorisés, consignes de placement et de circulation.
- A l'entrée : mise à disposition du **gel hydroalcoolique** pour tous les participants et de **masques** pour ceux qui n'en auraient pas.
- Mise en place de la **signalétique** (marquage au sol, panneaux). Prévoir une circulation adaptée (circuit entrée/sortie) dans l'édifice permettant de respecter une juste distanciation et d'éviter les

croisements des personnes.

- **Bénitiers** vides et désinfectés.
- **Matérialisation des places** à laisser libres afin d'assurer une distanciation correcte (1m) en condamnant bancs et chaises à ne pas occuper (prévoir un espace adapté pour les personnes à mobilité réduite).

B- Entrée et sortie de l'église

- Si nécessaire mettre en place un dispositif d'inscriptions préalables. Prévoir le nombre de célébrations suffisantes pour répondre aux besoins de la communauté paroissiale.
- Un **service d'accueil** veillera au respect des dispositions, au port des masques, au nettoyage des mains au gel hydroalcoolique et à une juste répartition des fidèles dans l'édifice. On commence par remplir les bancs les plus proches de l'autel.
- Si possible limiter à une porte d'entrée et une autre porte pour la sortie (avec une signalétique appropriée). Celles-ci resteront en **position ouverte** durant toute la célébration afin d'éviter les manipulations.
- **Feuille de chants à usage unique** : distribution à l'entrée ou disposition au préalable sur les chaises. Elle sera gardée et emportée ou jetée dans une boîte pour destruction.
- Informer les personnes présentes que la distance de deux sièges doit rester libre à gauche et à droite de la place occupée à l'exception des petits enfants qui prennent place avec un de leurs parents.
- **Sortie de l'église** : Veiller au flux et à la distanciation. Les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier. **Interdire les regroupements** sur le parvis, garder les mesures de distanciation physiques.



C- Préparation des célébrations (sacristie)

- Limiter le nombre de personnes ayant accès à la sacristie
- Veiller à la **ventilation** des locaux.
- Organiser **l'entretien et la désinfection des lieux et des matériels** (poignées de porte, crédences, etc.) avec une équipe désignée.
- **Nettoyage de l'orfèvrerie sacrée** (patène, calices, ciboires, coupes de communion) à l'eau savonneuse puis séchage avec un torchon remplacé après chaque célébration.
- Les **linges d'autel** sont renouvelés après chaque célébration, lavés à 60°C et repassés.
- Protection amovible et jetable (film plastique) ou désinfection des **micros**
- **Servants d'autel** : limiter leur nombre et veiller à l'application des règles d'hygiène afin d'éviter les trop nombreuses manipulations d'objets.
- Autant que faire se peut, éviter l'emploi collectif des vêtements liturgiques.

D-Nettoyage de l'église

- Espacer les messes d'un temps suffisant pour assurer le **nettoyage et la désinfection des lieux**.
- Nettoyer/désinfecter les **bancs et**

prie-Dieu, nettoyage des **sols** et des zones de contact, **portes, poignées** de portes, **ambon** etc.

- Mettre à disposition des **moyens de protection** pour le nettoyage : gants, blouses jetables, lunettes de protection ou visières, masques.

- Produit de désinfection : eau de javel diluée.

- Veiller à ce que des personnes fragiles (âgées) ne fassent pas partie de cette équipe.

3 Célébration de la messe

A-Présidence de la célébration eucharistique

- Le lavabo sera réalisé avec une aiguière d'eau savonneuse à la crédence.
- Protection des **hosties** durant la prière eucharistique : une coupe par zone de communion et par ministre de la communion. Elle sera recouverte d'une pale.
- Encas de **concélation** avec plusieurs prêtres et/ou présence de diacres : veiller à une bonne distanciation des ministres entre eux et autour de l'autel lors de la prière eucharistique. Les concélébrants communient aux hosties d'une coupe réservée à cet effet. La communion au calice se fait par intinction.

B- Déroulement de la célébration

- Un **unique lecteur** pour les deux lectures et le psaume.
- Pas de procession des dons.
- Encensements possibles en veillant à la désinfection de l'encensoir et de la navette.

- **Pas de baiser de paix.**
- **Quête à la sortie.**

C- Distribution de la communion

- Les ministres portent des masques et se désinfectent les mains au préalable au gel hydroalcoolique. Celui qui préside dit une fois pour toutes « le Corps du Christ » et les fidèles laïcs répondent « Amen », mais cela n'est pas répété pour chaque communiant.
- Le **mouvement de communion** se réalise en conservant une distance suffisante lors de la procession des fidèles (1,50 m). Si le fidèle porte un masque, son retrait se fera au dernier moment.
- La communion est reçue en respectant une distance suffisante avec le ministre. Les ministres de la communion déposent l'hostie respectueusement dans la main étendue bien à plat de la personne qui la reçoit (sans toucher la main de cette dernière).
- On suspend momentanément la communion dans la bouche.
- Après la communion, les hosties sont rassemblées dans un ciboire propre et déposées au tabernacle. Le prêtre se désinfecte les mains.

D- A la fin des célébrations

- Le service d'accueil de la paroisse veille à éviter que se forment des **attroupements** à l'intérieur et à l'extérieur de l'église et à ce que chacun respecte les gestes barrière.

4 Célébration des autres sacrements

A- Baptême

- Nombre de familles limité en fonction de la capacité autorisée.
- Le signe de croix lors de l'accueil est réalisé par les parents, seuls.

- L'imposition des mains se fait sans toucher l'enfant.
- Le baptême est effectué de préférence avec une eau bénie lors de la célébration. Chaque ablution est réalisée au-dessus d'une cuve destinée à recueillir l'eau avant son élimination, afin d'éviter une contamination entre familles.
- L'onction de Saint-Chrême est réalisée avec un coton prédécoupé imbibé d'huile et renouvelé pour chaque enfant, avant d'être brûlé après la célébration.
- Les familles utilisent leur propre stylo pour la signature des registres.

B- Mariage

- Les fauteuils des mariés sont nettoyés après chaque célébration.
- Les livrets de célébration sont distribués par des personnes désignées après désinfection des mains. Les participants les conserveront à l'issue de la célébration.



Nominations - 2^e série

A dater du 1^{er} septembre 2020

Fins de mission

L'évêque remercie fraternellement les prêtres en fin de mission pour le travail pastoral accompli, spécialement ceux qui arrivent au terme de leur convention et sont remis à la disposition de leur diocèse ou de la Société Jean-Marie Vianney.

- **M. l'abbé René CATHERIN**, prêtre auxiliaire dans le groupement paroissial de Bellegarde-sur-Valserine, est admis à prendre sa retraite. Il conserve son domicile à Bellegarde et rend des services pastoraux dans le groupement paroissial.

- **M. l'abbé David DECLERCK**, prêtre de la Société Jean-Marie Vianney, vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg, aumônier du Lycée Saint-Pierre et des Scouts de France de Bourg-en-Bresse, est arrivé au terme de la convention passée avec notre diocèse. Il est déchargé de ses offices et remis à disposition de la Société Jean-Marie Vianney.

- **M. l'abbé Roger FUTI**, prêtre du diocèse d'Owando et administrateur des groupements paroissiaux de St-André-de-Corcy et d'Ambérieux en Dombes, est arrivé au terme de la convention passée avec notre diocèse. Il est déchargé de son office et remis à la disposition du diocèse d'Owando.

- **M. l'abbé Michel MONTERRAT**, aumônier diocésain de l'action catholique des milieux sanitaires et sociaux (ACMSS) et modérateur de l'aumônerie du Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, est déchargé à sa demande de ses offices. Sa nouvelle mission sera communiquée ultérieurement.

- **M. l'abbé Serge PLACIDE**, curé du groupement paroissial de St-Rambert-en-Bugey et aumônier de l'Hôpital privé d'Ambérieu-en-Bugey, est déchargé à sa demande de ses offices de curé et d'aumônier. Il demeure aumônier de la base militaire d'Ambérieu-en-Bugey. Il réside au presbytère de St-Etienne-du-Bois et rend des services pastoraux.

- **M. l'abbé Pascal POIRIER**, prêtre du diocèse de Saint-Flour et chapelain du Sanctuaire d'Ars, est arrivé au terme de la convention passée avec notre diocèse. Il est déchargé de son office et remis à la disposition du diocèse de Saint-Flour.

Curés, administrateurs, vicaires paroissiaux, aumôniers

- **M. l'abbé Brice BABAKILA**, vicaire dans le groupement paroissial de St-Didier-sur-Chalarnonne, est déchargé de sa mission avec l'accord de son évêque et nommé curé des groupements paroissiaux de St-André-de-Corcy et d'Ambérieux-en-Dombes. Il réside au presbytère de St-André-de-Corcy.

- **M. l'abbé Olivier BARNAY**, curé du groupement paroissial de Pont-de-Veyle, est prorogé dans sa charge pour une durée d'un an.

- **M. l'abbé Jean-Philippe BENOIST**, vicaire à Notre-Dame de Bourg et professeur au Séminaire de la Société Jean-Marie Vianney (Ars), est avec l'accord du Modérateur de la Société Jean-Marie Vianney confirmé dans sa charge de vicaire paroissial à tiers temps.

- **M. l'abbé Olivier BÉREND**, curé du groupement paroissial de Montmerle-sur-Saône est prorogé dans sa charge

pour une durée d'un an.

- **M. l'abbé Pierrot BEZAMANY**, vicaire dans le groupement paroissial de Miribel, est renouvelé dans sa charge avec l'accord de son évêque, pour une durée d'un an.

- **M. l'abbé Bruno Boucly**, curé du groupement paroissial d'Ambérieu-en-Bugey, est nommé en outre administrateur du groupement paroissial de St-Rambert-en-Bugey.

- **M. l'abbé Christian DE BOYSSON**, aumônier adjoint de l'Ehpad de Seillon-Repos, est renouvelé dans sa charge pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Stanislas DARMANCIER**, vicaire dans la paroisse de Notre-Dame de Bourg, est renouvelé dans sa charge pour une durée de trois ans. Il est également renouvelé dans sa mission de conseiller spirituel diocésain des Equipes-Notre Dame du secteur de Bourg-en-Bresse et d'aumônier de la communauté Foi et Lumière de Bourg-en-Bresse, pour une durée de trois ans.

- **M. l'abbé Michaël GABORIEAU**, prêtre auxiliaire dans le groupement paroissial St-Jean-Paul II du Pays de Gex (Cessy), est nommé vicaire paroissial dans ce groupement, pour une durée de trois ans renouvelable. Dans sa charge pastorale est compris le service des aumôneries de l'Institution Jeanne d'Arc de Gex.

- **M. l'abbé Didier GAUD**, curé du groupement paroissial d'Hauteville-Lompnes, est déchargé de son office et nommé vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, pour une durée de trois ans renouvelable. Il réside au presbytère de Notre-Dame de Bourg-en-Bresse.

- **M. l'abbé Emmanuel Joseph KABEMBA**, curé du groupement paroissial de Villereversure et doyen du doyenné de la Bresse, est déchargé de ses offices de curé et de doyen. Il est nommé Modérateur de la charge pastorale de l'aumônerie catholique du Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, pour une durée de trois ans renouvelable. En outre, en l'absence du curé des groupements paroissiaux de St-Denis-lès-Bourg et de Péronnas, il est nommé administrateur ad nutum de ces groupements paroissiaux.

- **M. l'abbé Marcellin KOULOUKIABONGA**, prêtre du diocèse de Kinkala et vicaire dans le groupement paroissial d'Hauteville-Lompnes, est nommé curé du groupement paroissial d'Hauteville-Lompnes, avec l'accord de son évêque. Il réside au presbytère d'Hauteville-Lompnes.

- **M. l'abbé Gabriel MASSEMBO**, prêtre du diocèse de Brazzaville et administrateur du groupement paroissial de Viriat, est nommé curé du groupement paroissial de Viriat, avec l'accord de son évêque. Il réside au presbytère de Viriat.

- **M. l'abbé Donatien MBALA ZI FONGO**, prêtre du diocèse de Kisantu et vicaire dans le groupement paroissial de Pont-d'Ain, est déchargé de son office et nommé curé du groupement paroissial de Villereversure, avec l'accord de son évêque. Il réside au presbytère de Villereversure.

- **M. l'abbé Jean Mpongo**, prêtre du diocèse de Matadi et vicaire dans le groupement paroissial d'Oyonnax, est déchargé de son office et nommé vicaire dans le groupement paroissial de Pont d'Ain, pour une durée de deux ans renouvelable, avec l'accord de son évêque. Il réside au presbytère de Pont d'Ain.

• **M. l'abbé Emery Davy ONDZE IBATA**, prêtre du diocèse d'Owando, vicaire dans le groupement paroissial de Viriat et aumônier du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse, est nommé en outre avec l'accord de son évêque chapelain de la Chapelle Notre-Dame de la Paix (Bourg-en-Bresse, quartier des Vennes), pour une durée de deux ans renouvelable.

• **M. l'abbé Raphaël RIGAUD**, vicaire dans le groupement paroissial de Trévoux-Jassans, est confirmé dans sa charge pour une durée de trois ans renouvelable. Il réside au presbytère de Jassans.

• **M. l'abbé Martin SOBOUL**, vicaire dans les groupements paroissiaux de St-Denis-lès-Bourg et de Péronnas, est renouvelé dans sa charge pour une durée de trois ans renouvelable.

• **M. l'abbé Clément SOME**, prêtre du diocèse de Diébougou et vicaire dans le groupement paroissial d'Ambérieu-en-Bugey, est renouvelé dans sa charge et nommé en outre vicaire dans le groupement paroissial de St-Rambert-en-Bugey, pour une durée d'un an renouvelable, avec l'accord de son évêque.

Missions extérieures

• **M. l'abbé Bruno MEURICE**, aumônier des Clarisses de Montbrison, est renouvelé avec l'accord de l'évêque de Saint-Etienne dans sa mise à la disposition du diocèse de Saint-Etienne, pour une durée de trois ans.

• **M. l'abbé Davy SANZA NZAOU MIKELE**, prêtre du diocèse de Pointe Noire et vicaire dans les groupements paroissiaux de Feillens et de Pont-de-Vaux, est autorisé en outre, à la demande de son évêque, à suivre des études bibliques à

l'Université Catholique de Lyon.

Ces nominations seront promulguées dans *Église des Pays de l'Ain*.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,

Le lundi 25 mai 2020,

En la fête de Saint Bède le Vénérable.

+ **Pascal ROLAND**

Par mandement

P. Christian JOSSELINE

Chancelier

Informations diocésaines

Décès

Mme Odile LONG, née TREBOZ, est décédée le 14 mai 2020, à l'âge de 87 ans. Ses funérailles ont été célébrées dans l'intimité familiale, le 19 mai, dans le groupement paroissial de Montrevel-en-Bresse. Elle était la mère de Colette, responsable de l'équipe d'accompagnement des prêtres aînés et membre du comité diocésain des assises de l'immobilier, et la belle-mère de Gilbert Rigollet, membre de l'hospitalité diocésaine de Lourdes. Ils recommandent aussi à la prière de tous la mémoire de Roger, mari de la défunte.

Ordinations

Don Louis-Gabriel ESCHBACH, diacre de la Communauté Saint-Martin originaire de Châtillon-sur-Chalaronne, sera ordonné prêtre le samedi 27 juin 2020, en la basilique Notre-Dame de l'Épine à Évron par les mains de Mgr Thierry SCHERRER, évêque de Laval. Cette célébration, au cours de laquelle seront ordonnés 11 prêtres, se déroulera en présence d'un petit nombre de fidèles et sera retransmise sur la chaîne you tube de la communauté Saint-Martin (10h).

Quêtes impérées

Suite aux conséquences de la situation sanitaire mondiale, le Saint-Siège a décidé le report des quêtes impérées suivantes :

- **Pour les « lieux saints »** (quête impérée du vendredi saint) : au dimanche 13 septembre 2020
- **Pour le « denier de Saint-Pierre »** (quête impérée du dimanche 28 juin) : au dimanche 4 octobre 2020

Sainte Faustine Kowalska

Selon la demande du Pape François, Sainte Marie Faustine KOWALSKA est désormais inscrite au Calendrier liturgique universel à la date du 5 octobre, comme mémoire liturgique facultative. La traduction des textes liturgiques de la Messe et de la Liturgie des Heures actuellement publiés en latin sera communiquée ultérieurement.

« Née dans le village de Głogowiec, près de Łódź, Pologne, en 1905, et morte à Cracovie en 1938, Sainte Faustine a consommé sa jeune existence parmi les Sœurs de Notre-Dame de la Miséricorde, se conformant généreusement à la vocation reçue de Dieu et mûrissant une vie spirituelle intense, pleine de dons mystiques et en correspondance fidèle à ceux-ci. Le récit de ce que le Seigneur a fait en elle pour le bien de tous, elle-même l'a décrit dans le Journal de son âme, sanctuaire de la rencontre avec le Seigneur Jésus: à l'écoute de Celui qui est Amour et Miséricorde, elle a compris qu'aucune misère humaine peut se mesurer avec la miséricorde qui coule inépuisable du cœur du Christ. Elle est donc devenue l'inspiratrice d'un mouvement visant à proclamer et à implorer la miséricorde divine pour le monde entier. Canonisée en l'an 2000 par saint Jean Paul II, le nom de sainte Faustine s'est répandu rapidement dans le monde entier, promouvant dans toutes les composantes du peuple de Dieu, Pasteurs et fidèles laïcs, l'invocation de la miséricorde divine et son témoignage rendu crédible par le mode de vie des croyants » (extrait du décret de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, en date du 18 mai 2020).

Mon don construit l'Église du Christ : une campagne pour les ressources du diocèse

La période de confinement, avec la suspension des messes en public et des sacrements, a empêché le lancement de la campagne des ressources pour l'année 2020, et a mis à rude épreuve les finances du diocèse. Maintenant que nous sommes à nouveau libres de nous rassembler, nous pouvons prendre le temps de rappeler que le don de chaque chrétien est nécessaire pour proclamer l'Évangile dans les Pays de l'Ain.

Oui, c'est le don de chaque baptisé, disciple-missionnaire, qui construit l'Église du Christ. Le don pour l'Église du Christ n'est comparable à aucun autre : il répond aux exigences bibliques, « la Loi du Seigneur », et est indispensable à l'action puissante de Jésus-Christ. Alors « que chacun donc décide personnellement, sans contrainte et sans regret, car Dieu aime celui qui donne joyeusement. » (2 Co 9, 7).

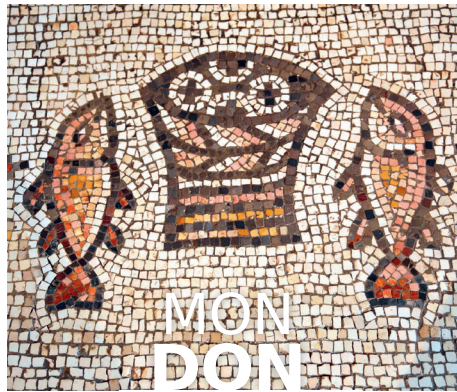
Jésus-Christ attend chacun de nous comme disciple : « Je me tiens à la porte et Je frappe. Si tu M'ouvres ton cœur, Je ferai chez toi Ma demeure » (Ap 3, 20). La réponse, par notre don, à ce don d'Amour que nous fait Dieu est multiple : don dans la vocation presbytérale ou religieuse ; don dans le mariage chrétien pour construire une « Église domestique » ; don dans des actions bénévoles et des offrandes financières, « fruits de mon travail », etc. Jésus nous a aussi ordonné d'être

missionnaire : « Allez donc et faites-moi des disciples de toutes les nations. Vous les baptiserez au nom du Père et du Fils et de l'Esprit Saint, et vous leur enseignerez, pour qu'ils l'observent, tout ce que je vous ai ordonné. Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du temps. » (Mt 28, 19-20). Dans un monde qui a tant besoin de réconciliation, de justice et de paix, mon don soutient l'Église du Christ et

appuie la proclamation de la Bonne Nouvelle de l'amour rédempteur du Christ aux habitants des Pays de l'Ain et à ses visiteurs. Que de frères, de sœurs, de mères il nous manque encore, pour célébrer et fêter le don irrévocable de la réconciliation que Jésus offre à tous : le festin est préparé, allons inviter tous ceux que nous rencontrerons en chemin (cf. Mt 22, 4.9).

Le don est inhérent à la vie de foi : Jésus-Christ nous appelle ainsi tous au don de nous-même, offrande à Lui et à Son Église comme disciple, don aux autres comme missionnaire, pour « que l'Esprit Saint fasse de nous une éternelle offrande à Ta gloire » ! Jésus a eu besoin du don des cinq pains et deux poissons pour le multiplier et nourrir la grande foule (Jn 6, 1-15). Aujourd'hui encore, c'est le don qui permet au Christ d'agir, à l'Église de témoigner de l'Amour de Dieu et d'annoncer la Bonne Nouvelle, en subvenant aux besoins des prêtres et des salariés du diocèse :

don.belley-ars.fr



MON
DON
CONSTRUIT
L'ÉGLISE
DU CHRIST

Merci pour votre soutien
à la Mission de l'Église
www.don.belley-ars.fr



Agenda diocésain

Journée vocation pour filles

Samedi 6 juin en visio

Pour jeunes filles de 16 à 30 ans.

10h : enseignement de Mgr Roland

11h : Lection divina

14h30 : temps en fraternité par âge

15h30 : ateliers au choix : les différentes formes de vie consacrée, l'accompagnement spirituel, l'oraison, blessures et engagement...

16h30 : entretien personnel

Contact et inscriptions : www.facebook.com/journeevocationfilles

Solennité du Sacré-Cœur

Jeudi 17 juin à 17h

en l'église du Sacré-Cœur à Bourg

Messe avec Mgr Roland : prière pour les prêtres décédés depuis le mois de mars (abbés Marc Balleydier, Jean Guillet, Germain Cagnin et Christian Laffargue) et rénovation solennelle des promesses sacerdotales.

Marche avec l'Évangile

Le Crêt de la Neige

Lundi 22 juin à Mont-Jura

Journée de marche pour méditer ensemble l'Évangile au cœur de la Création.

Contact : maurice.simplex@orange.fr - 06 63 05 25 44

Sommaire

Homélie de Mgr Roland pour le 7 ^e dimanche de Pâques	p. 1
Agenda de Mgr Roland	p. 2
Messes dominicales	p. 3
Dispositions pratiques en vue de la reprise des célébrations liturgiques	p. 3
Aide-mémoire	p. 4
Nominations - 2 ^e série	p. 7
Informations diocésaines	p. 10
Ressources de l'Église	p. 11
Agenda diocésain	p. 12

Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars
C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912

Date de parution : 1^{er} juin 2020

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : SDAS (p. 1), SDPC

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr

belley-ars.catholique.fr